

**SITE en VAL DE NOYE**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du comité syndical du 5 avril 2024**

n° 2024-04-05-16

<b>Date de la convocation</b> <b>19/03/2024</b>
Convoqués : 22 (12 titulaires + 10 suppléants)
Présents : 9
Représentés : 0
Absents : 13
<b>OBJET :</b>  <b>Chèques CESU dématérialisés</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

**Étaient présents :** Vincent DAINE, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Annie COCHET, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Laurine COTEL, Fabien LESIEUR, Edith DELBEY.

**Étaient représentés :** /

**Étaient absents excusés :** Sébastien VILLAIN, Gaëlle PROISY, Richard BENOIT, Anne-Marie LATEUR, Nicolas BLIN.

**Étaient absents non excusés :** Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Gérard LEROY, Pascale GIRARD, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance

Le Président rappelle que le 29 octobre 2020, les élus du comité syndical ont voté l'acceptation des chèques CESU papier en moyen de paiement des frais de garde des enfants pour un minimum de 35 euros de factures.

A ce jour, certains parents nous réclament la possibilité de payer leurs factures en chèques CESU dématérialisés. Après renseignement auprès de la perception, il est tout à fait possible d'autoriser ce mode de paiement sans que cela engendre des frais supplémentaires. De plus, le paiement arrivera plus rapidement sur notre compte bancaire (environ 1 semaine contre 1 à 2 mois de traitement pour la version papier).

Le Président demande de pouvoir autoriser ce mode de paiement afin de satisfaire les familles.

Il rappelle toutefois que la cantine ne peut règlementairement donner lieu à un paiement par CESU.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à la majorité, d'accepter la version dématérialisée en mode de paiement pour les chèques CESU.**

**1 Abstention : Pierre DURAND**

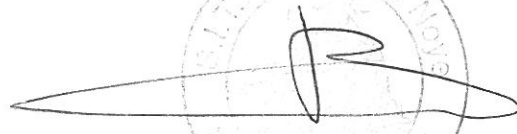

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Cédric BOQUET


Le Président  
Vincent DAINE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 080-200026029-20240405-2024\_04\_05\_16-DE